

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNE DE LODÈVE

DÉCISION

numéro
MLDC_200831_074

portant sur

CONVENTION POUR L'ORGANISATION DE « COLLÈGE AU CINÉMA » 2020-2021

Le Maire de la commune de Lodève,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment l'article L2122-22,

VU la délibération n°MLCM_200710_02 du Conseil municipal du 10 juillet 2020 par laquelle le Conseil municipal délègue au Maire la prise de décision prévue à l'article sus-visé,

VU la décision n°MLDC_190903_069 du 3 septembre 2019 relative à convention pour l'organisation de « Collège au cinéma » 2019-2020,

CONSIDÉRANT que le dispositif « Collège et cinéma » offre aux élèves de collège, de la sixième à la troisième, une initiation au cinéma par la projection en salle d'un programme annuel de films et par son accompagnement pédagogique mené par les enseignants et les partenaires culturels,

CONSIDÉRANT que les choix artistiques de la compagnie Les Chiens Andaloux sont articulés autour des préoccupations et des problématiques de notre monde contemporain, plaçant l'humain au centre de ses réflexions et qu'elle porte un regard particulier et attentif sur la situation de la jeunesse,

CONSIDÉRANT que dans cette optique de partage et de rencontre avec le public, Les Chiens Andaloux mènent depuis 2017 des interventions dans différents milieux, notamment les milieux collégiens et lycéens, afin de participer activement à une éducation artistique et culturelle qui lui est chère,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De convenir de l'organisation du dispositif « Collège au cinéma » 2020-2021 avec l'association Les Chiens Andaloux,

ARTICLE 2 : Les droits et obligations de chacune des parties sont définis dans la convention annexée à la présente décision,

ARTICLE 3 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations,

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Trésorier et moi-même sommes chargés de l'exécution de la présente décision.

Fait à Lodève, le trente et un août deux mille dix vingt,

Le Maire,
Gaëlle LÉVÊQUE



CONVENTION pour l'organisation de Collège au cinéma 2020-2021

Entre les soussignés :

Association Les Chiens Andaloux
5 rue de Verdun
BP 51062
34007 Montpellier Cedex 1

Représenté par Antoine Pereniguez, Président

Et

Le cinéma :

Adresse :

Tél. :

Représenté par

LUTEVA
SOL J. NABRY
34.300.60.000
04.67.96.40.23
Mme. GAILLE LEVEQUE

Le représentant de l'association Les Chiens Andaloux, en tant que coordinateur départemental s'engage à :

- organiser la réservation, la circulation des films sur le département,
- commander la documentation pour les enseignants et les élèves et à organiser sa diffusion dans les villes,
- informer par écrit les partenaires des réunions à l'initiative de la coordination Cinéma,
- conseiller et à accompagner tous les coordonnateurs locaux dans leurs démarches
- favoriser la communication entre l'ensemble des acteurs du dispositif dans le département
- favoriser la mise en réseau des pratiques et des connaissances de chaque partenaire
- rédiger un bilan départemental récapitulatif de l'opération à destination des partenaires et organisateurs,
- participer aux réunions au CNC et aux stages nationaux,
- organiser et à participer à des temps de formation en direction des coordinateurs cinéma,
- participer aux stages en direction des enseignants en partenariat avec l'académie,
- veiller à ce que la politique et les objectifs de cette opération, mise en place par le C.N.C. et l'Education Nationale soient respectés.

Le représentant du cinéma, en tant que lieu de projection s'engage à :

- assurer un accueil privilégié des classes et à veiller au bon déroulement de la séance
- mettre à la disposition des enseignants et de leurs élèves une salle et projeter le film choisi en respectant le format (fenêtre et objectif)
- ne pas surcharger les salles de cinéma (nb max 120 élèves par séance)
- assurer si possible, une présentation du film avant chaque démarrage de séance,
- respecter la tarification Collège au cinéma fixée à 2,50 €; le principe de gratuité est acquis pour les enseignants et accompagnateurs,
- organiser une réunion d'information sur le dispositif à destination des enseignants à la rentrée
- informer les collèges, par courrier, du titre des films, des dates de passage, des horaires de programmation
- communiquer à la coordination départementale la fiche des entrées par film après le passage de chaque film
- diffuser la documentation pédagogique auprès des enseignants et des élèves,
- prendre contact avec l'organisateur de la salle suivante pour mettre en place l'envoi du film,
- respecter le calendrier de circulation des copies (réception, ingestion et suivi à la salle suivante) et informer par mail du numéro d'envoi du DCP à la salle suivante, à la coordination et ou au stock
 - Ou ne pas divulguer ses codes Hiventy permettant le téléchargement des DCP si la salle participe à l'opération de dématérialisation des copies inaugurée pour l'année 2020-2021
- remplir pour chaque film un bordereau de l'état des copies. Toute copie en mauvais état devra être signalée à la coordination, au CNC et au distributeur,

2 exemplaires à compléter et à renvoyer signés à
Les Chiens Andaloux 5 rue de Verdun BP 51062 34007 Montpellier Cedex 1

- adresser aux distributeurs les chèques de règlement dans les 10 jours qui suivent la réception des factures,
- participer aux réunions organisées par la coordination départementale,
- prendre toute initiative favorisant la reconnaissance du dispositif « Collège au cinéma »,
- contacter la presse pour tout événement relatif à Collège au cinéma
- mentionner sur tout document de programmation le label « Collège au cinéma »,
- communiquer le bilan quantitatif et qualitatif de votre action à la coordination départementale,

Compétence juridique :

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux de Montpellier, mais seulement après épuisement de voies amiables (conciliation, arbitrage,...).

Fait à en 3 exemplaires, le 2020,

Pour l'association Les Chiens Andaloux
Le Président, M. Antoine PERENIGUEZ

Pour le cinéma.....
M.

Signature et cachet



Signature et cachet

Pour l'association
M.

Signature et cachet

2 exemplaires à compléter et à renvoyer signés à
Les Chiens Andaloux 5 rue de Verdun BP 51062 34007 Montpellier Cedex 1